



Louis-Pascal LEBARGY
Maire

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 059-215900523-20260216-2026DM0216002-AU



DECISION DU MAIRE N°02/2026

Objet : Ajout d'un prix nouveau – contrat 2024 M 24.30 – Entreprise Cité vert.

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L2194-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

DECIDE

Article 1 : Ajout du prix nouveau au marché contrat 2024 M 24.30.

Intitulé du prix nouveau : Abattage d'arbre en milieu difficile circonférence supérieur à 1 mètre.

Montant : 390 € HT l'unité.

Conformément aux articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique, l'ajout du prix nouveau constitue une modification non substantielle du marché, n'en modifiant ni l'objet ni l'équilibre économique général et ne nécessitant pas une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 16/02/2026

Le Maire,

Louis Pascal LEBARGY